



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 21241

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Des Esgaulx attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes rencontrés par les viticulteurs et les caves coopératives de Gironde quant à l'approvisionnement en bouteilles. En effet, les organisations professionnelles doivent faire face de plus en plus à un allongement des délais de livraison des bouteilles (estimé aujourd'hui environ à 6 semaines) et concomitamment à une hausse sensible des prix (en raison notamment de l'entretien des fours). Cette situation devient préjudiciable à la profession qui n'a pas les moyens de répercuter cette hausse sur les prix de vente de ses produits et il est à craindre que, dans les tous prochains mois, les exploitations viticoles les plus fragiles soient amenées à déposer leur bilan. Elle lui demande dès lors de lui préciser quelles sont les mesures que compte prendre le cas échéant le Gouvernement en vue d'apaiser les craintes en l'espèce des professionnels viticoles.

Texte de la réponse

L'industrie du verre, présente historiquement sur notre territoire à proximité des lieux d'embouteillage, est une industrie très capitalistique, fortement concentrée : seuls restent en lice les groupes capables de fabriquer des quantités considérables pour bénéficier d'un effet d'échelle. L'ajustement des capacités de production dans un marché dont il est difficile de prévoir l'évolution a accru le risque de tensions dans les livraisons. Cette situation, apparue en 2007, est identique en Europe. En conséquence, il n'est pas possible de s'approvisionner dans les pays voisins. Dans ce contexte, les viticulteurs et leurs fédérations professionnelles ont tout intérêt à maintenir et à développer des contacts étroits avec les verriers, tant au niveau local que national. Cela permettrait de favoriser toutes les possibilités d'ajustements de la production pour gérer les contretemps et assurer une meilleure prévision tant quantitative que qualitative des besoins (en termes de forme, de teinte des bouteilles). Les verriers, quant à eux, doivent s'attacher à développer le tri du calcin par couleur afin de s'adapter aux tendances du marché, organiser au mieux le calendrier des fabrications, et des opérations de maintenance et de modernisation de leurs installations pour répondre aux exigences environnementales.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Des Esgaulx](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21241

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3351

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7155